

**DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC
N° DEC 04-2022
Présentée au Conseil municipal 2022**

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Pose d'un compteur ENEDIS au Chai/hangar situé au n°159 avenue de Paris pour un montant de 1331,28€ ttc
- Création d'une installation électrique au Chai situé au n°159 avenue de Paris par ML Services Electricité pour 1660,80€ ttc
- Raccordement des eaux pluviales communales sur le réseau du lotissement Le Vallon des Poètes par DUGAS TP pour 1896€ ttc
- Aménagement des extérieurs de la Maison des Associations avec DUGAS TP pour 2124€ ttc
- Acquisition d'un lave-vaisselle et de tables et étagères inox pour la plonge de la cantine avec Norm' Cuisines pour 15103,63€ ttc
- Fourniture et pose d'une clôture bois à Godineau avec Createck Paysage pour 3807,72€ ttc
- Fourniture et pose de panneaux et de balisettes pour aménager des déplacements doux et empêcher le stationnement, et des travaux de peinture avec SERI pour un montant total de 13130,45€ ttc
- Réfection des peintures routières avec SERI pour 3561,43€ ttc
- Travaux de maintenance de bâtiments communaux et au cimetière par DOM SERVICE pour 3 088,78€ ttc
- Bons d'achat d'un montant de 15€ à valoir auprès de commerces locaux pour les nouveaux électeurs de 18 ans lors de la remise de la carte d'électeur et du livret citoyen

Fait à CAVIGNAC, le 30/04/2022
Le Maire
Guillaume CHARRIER

